

15 Juin 2021

Contacts |

Pierre Louis SERERO

civipole@gmail.com

06 38 28 41 52

L'association CIVIPOLE regroupe environ 30 associations d'habitants et de quartier de l'agglomération grenobloise pour impulser un dialogue entre les habitants et les acteurs des grands projets d'aménagement. Association loi 1901, elle s'organise autour de trois objectifs : promouvoir la participation citoyenne, se former et s'informer, participer aux projets de l'agglomération.

Elle aborde des sujets très variés mais essentiellement centrés sur la démocratie locale, la participation, la qualité de vie en ville et les déplacements avec l'objectif que les besoins et attentes des habitants soient entendus et pris en compte dans les projets qui les concernent.

Considérations générales

Les avis des membres de l'association sont mitigés, certains se montrant plutôt satisfait de la charte proposée, d'autres se montrant plus réservés. L'avis de l'association sera donc un mix de ces deux perceptions.

Ce qui est bien

Certains membres de l'association CIVIPOLE se sont montrés surpris quant à la qualité des propositions faites par un groupe qui, à priori, n'avait ni l'habitude ni même la simple conscience de l'intérêt de la participation.

Ce groupe a écouté plusieurs intervenants, élus, experts et aussi ces experts si souvent oubliés que sont les experts d'usage : les habitants.

La charte qui est proposée leur paraît remarquable en plusieurs points :

- Sa généralité : en restant sur des principes forts, et ne rentrant pas dans des détails qui en diminueraient la portée, cette charte détient une acceptabilité que n'aurait pas un texte comportant trop d'éléments contestables.
- L'équilibre proposé entre démocratie représentative et démocratie participative : on retrouve dans la partie 2 toutes les demandes que nous défendons depuis des années : être écoutés, rappeler aux élus qu'ils doivent tenir compte des avis citoyens, participer à la construction de la décision et reconnaître que la décision elle-même revient aux élus.
- La nécessité de procéder par aller-retours entre habitants et élus avec les 5 principes décrits en page 3, insistant sur l'information préalable, l'ouverture à la discussion et le retour argumenté et motivé sur les décisions prises, y compris sur les potentiels refus
- Rappel de l'importance d'avoir des instances pérennes auxquelles les citoyens peuvent se référer.

C'est sur ce dernier point qu'une réserve peut cependant être faite : ces instances doivent être totalement indépendantes du pouvoir politique et par conséquent ne peuvent pas naître d'une disposition politique, mais d'une initiative citoyenne.

Ce qui doit être amélioré

D'autres membres de l'association Civipole souhaitent que cette charte soit revue sur certains points insuffisamment développés

- la définition de la Métropole, des communes (place, statut, relations, action, avenir)
- Il n'y a pas de référence à la construction du « Projet de Territoire » qui devrait en être le fondement
- la relation habitants et organisations est absente.
- l'objet de la participation citoyenne
- La vulgarisation ne doit pas ni masquer ni gommer la complexité (sinon c'est une tromperie)
- Des mots sont absents : société, complexité, pouvoir, autorité, légitimité
- Quelle est la place pour les expressions minoritaires, oppositionnelles, dissonantes
- Le citoyen est pensé sans appartenances.
- d'autres absences sont notables : la société civile organisée, les organisations indépendantes, les instances mises en place par les communes et GAM (à part la référence au C2D)
- Il est nécessaire de rappeler la réalité du processus de participation citoyenne
- Qu'est-il attendu de la participation citoyenne? son sens, ses finalités, ses principes, ses relations avec élus et professionnels, ses actions (aller vers), ses résultats, ses effets
- Légitimité et légalité : il serait important de rappeler la base légale (Constitution, Code électoral, C.G.C.T.).
- La question des non-nationaux (non Union européenne) et des personnes de moins de 18 ans devrait être évoqué explicitement.
- La liste de ses acteurs devrait être établie: GAM, communes, leurs services, satellites de GAM, démarches ou organismes où GAM est engagée (SMMAG, PAIT, EP SCOT, ...), la société civile (associations, entreprises), habitants.
- Quel engagement pour les instances du dispositif métropolitain de participation citoyenne, celui des communes, pour les partenaires (en convention avec GAM)?

Quelques propositions

p3 : le « bon usage » auprès des élus serait simplement le souhait de travailler avec le trio, élus techniciens, citoyens ;

p4 : être entendu » oui mais mieux être reconnu « troisième acteur » et p5 aussi au delà de l'attitude d'écoute

p6 : le fil conducteur est celui de la participation (en démarche ascendante): du hameau ou du quartier à la Métropole .

p7 : le « pouvoir », de décision « est aux élus » . , mais après le tour de table de la concertation avec le trio élu, technicien territoriale, citoyen habitant.

P9 : dans les agents de proximité, quartier et hameau assurent la connaissance et la continuité . p13 : entre Métropole et communes, encore du descendant mais il faut aller du hameau ou du quartier à la Métropole.